

13 décembre 2010

Paul Leonard  
Président  
Société d'exploitation et de  
développement d'Hibernia ltée  
Cabot Place, bureau 1000  
100, rue New Gower  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1C 6K3

Alan R. Brown  
Vice-président, côte est  
Suncor Énergie Inc.  
Scotia Centre, bureau 201  
235, rue Water  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1C 1B6

Paul J. McCloskey  
Vice-président, activités ayant lieu sur la  
côte est  
Husky Energy  
Scotia Centre, bureau 901  
235, rue Water  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1C 1B6

Messieurs,

**Objet : Recommandation n° 29 de l'ESHM – Sécurité dans le cadre du nouveau régime**

Dans le rapport de l'Enquête sur la sécurité des hélicoptères en mer (ESHM), le commissaire Wells a déclaré :

- (a) Il est recommandé qu'un nouvel organisme indépendant de réglementation de la sécurité soit mis sur pied pour réglementer la sécurité au large des côtes Canada-Terre-Neuve-et-Labrador. Un tel organisme de réglementation de la sécurité doit être établi, mandaté et financé par les deux gouvernements au moyen de modifications législatives, de règlements, de protocoles d'entente ou d'autres moyens.
- (b) Il est en outre recommandé que, si, pour une raison quelconque, il n'est pas possible à ce stade de le faire comme recommandé à la section 29(a) ci-dessus, les deux gouvernements envisagent d'adopter des règlements, un protocole d'entente ou tout autre mécanisme approprié pour :
  - (i) créer une division de la sécurité autonome et distincte de Canada-Terre-Neuve-et-Labrador Office des hydrocarbures extracôtiers (C-NLOHE), dotée d'un budget distinct, d'un leadership distinct et d'une structure organisationnelle conçue pour traiter uniquement des questions de sécurité. Une proposition de conception pour une telle division est présentée dans le chapitre Observations du présent rapport.

(ii) établir, pour appuyer le leadership et le personnel à temps plein de la division de la sécurité, un conseil consultatif composé de personnes matures et expérimentées qui sont pleinement représentatives de la collectivité et qui n'ont aucun lien avec l'industrie pétrolière. On ne s'attend pas à ce que le conseil consultatif apporte son expertise dans le domaine de l'aviation ou dans d'autres domaines spécialisés. Son rôle consiste à fournir des conseils et un soutien matures et équilibrés aux dirigeants de la division de la sécurité, à ses cadres et à son personnel.

(iii) s'assurer que la division de la sécurité ait le mandat et la capacité de mobiliser des experts-conseils, qui font partie du personnel ou qui sont des consultants, pour l'aider à réaliser ses tâches de réglementation.

(iv) s'assurer que les pouvoirs, les fonctions et les responsabilités du chef de la sécurité soient transférés à la nouvelle division de la sécurité et incorporés à celle-ci.

Dans la lettre ci-jointe, l'Office a transmis la présente recommandation aux deux gouvernements, et nous attendons leur décision concernant la section 29(a) de la recommandation. Toutefois, l'Office est actuellement entièrement responsable de la mise en œuvre des 28 autres recommandations, et nous avons élaboré une stratégie pour y donner suite, comme il est indiqué dans les lettres individuelles qui les abordent.

En ce qui a trait aux sections 29(b)(i) à (iv) de la présente recommandation, l'Office examine les moyens, dans le cadre législatif, de modifier sa structure et ses pratiques actuelles afin de répondre à l'esprit de la présente recommandation, À l'heure actuelle, le chef de la sécurité a le plein pouvoir d'exercer une compétence indépendante pour protéger la sécurité.

On peut citer, par exemple, la séparation des responsabilités liées aux « opérations » et de la division de la sécurité, l'établissement d'un budget distinct pour la division, et la création d'un conseil consultatif d'experts. Ce dernier a déjà commencé avec la mobilisation de Peter McKeage à titre de conseiller en aviation. D'autres seront ajoutés à ce conseil consultatif dans les semaines et les mois à venir.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Max Ruelokke, ing.  
Président et premier dirigeant  
Pièce jointe

23 novembre 2010

L'honorable Kathy Dunderdale  
Ministre des Ressources naturelles  
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador  
Immeuble de Ressources naturelles, 50, avenue Elizabeth  
C.P. 8700  
51. St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1B 4J6

L'honorable Christian Paradis  
Ministre des Ressources naturelles Canada  
Gouvernement du Canada  
580, rue Booth, 21<sup>e</sup> étage  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0E4

Madame et Monsieur les Ministres,

Les recommandations 29(a) et 29(b) du rapport de l'enquête sur la sécurité des hélicoptères en mer sont destinées aux gouvernements. Afin d'accélérer l'attraction de l'attention des gouvernements à ces questions, l'Office transmet actuellement les présentes recommandations aux gouvernements pour examen.

La recommandation 29(c) du rapport de l'enquête est que l'Office « recommande » aux gouvernements d'accepter les recommandations 29(a) et 29(b). À l'heure actuelle, l'Office n'est pas prêt à présenter une telle recommandation aux gouvernements.

Toutefois, entre temps, alors que les gouvernements étudient les recommandations 29(a) et 29(b), l'Office étudie des modifications à ses pratiques, procédures et structures afin de tenir compte de l'esprit de ces questions, comme ils ont été soulevés dans le rapport de l'enquête, et conformément au mandat législatif de l'Office.

Veillez agréer, Madame et Monsieur les Ministres, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Max Ruelokke, ing.  
Président et premier dirigeant

Cinquième étage, Place TD, 140, rue Water, St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), Canada A1C 6H6  
Téléphone : (709) 778-1400 Télécopieur : (709) 778-1473